

Séance du 7 février 2023
DL-2023-001

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20
DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 34

Abstention : 0

Pour : 34

Contre : 0

→ APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 20 décembre 2022.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_001-DE

Séance du 7 février 2023
DL-2023-002

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

MISE EN CONFORMITE DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-1 ;

VU le décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021 relatif à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

CONSIDERANT l'article 43 du règlement intérieur qui précise qu'il peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du président ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée communautaire ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 10 janvier 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ ADOPTE les modifications demandées au règlement intérieur du Conseil Communautaire adopté par délibération en date du 30 novembre 2020.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

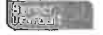
Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_002-DE

Séance du 7 février 2023
DL-2023-003

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION PARTIELLE DE LA COMPETENCE D'OCTROI D'AIDES EN
MATIERE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DES ENTREPRISES AU DEPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L.1511-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), stipulant que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre désormais seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur le territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises, peuvent, par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer la compétences d'octroi de tout ou partie des aides mentionnées au présent article ;

VU l'article L.1111-8 du CGCT stipulant qu'une collectivité territoriale peut déléguer à une collectivité territoriale relevant d'une autre catégorie ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre une compétence dont elle est attributaire. Les compétences déléguées sont alors exercées au nom et pour le compte de la collectivité territoriale délégante. Cette délégation est régie par une convention qui en fixe la durée et définit les objectifs à atteindre ainsi que les modalités du contrôle de l'autorité délégante sur l'autorité délégataire. Les modalités de cette convention sont précisées à l'article R.1111-1 du CGCT ;

VU le rapport de présentation ;

CONSIDÉRANT que l'actuelle convention de délégation partielle de compétence arrive à échéance au 31 décembre 2022 et qu'il y a lieu de se positionner sur la poursuite de ce partenariat ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ DECIDE de poursuivre la délégation partielle de compétence en matière d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise au Conseil départemental de la Mayenne sur les bases actuellement en vigueur (dispositif en annexe 1)

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023

ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_003-DE

→ **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention de délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises d'une durée de 3 ans soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 (projet d'avenant en annexe 2),

→ **AUTORISE** le Président à signer cet avenant au nom et pour le compte de la Communauté de communes de l'Ernée ainsi que tout acte à venir relatif à la présente délégation de compétence.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 7 février 2023
DL-2023-004

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication :

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

**DISPOSITIF « AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE » : ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX
ENTREPRISES LANCELIN D'ERNEE ET PELE DE MONTENAY**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1511-3 ;

VU la délibération n°2017-051 en date du 22 mai 2017 portant délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises au Département de la Mayenne ;

VU la délibération n°2020-235 en date du 21 décembre 2020 relative à la prolongation du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise ;

VU l'article 1 de la Convention de délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement d'immobilier des entreprises signée le 2 février 2021 entre le Conseil Départemental et la Communauté de communes de l'Ernée ;

VU la délibération n°2023-003 en date du 7 février 2023 relative au renouvellement de la délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises au Département de la Mayenne ;

VU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT le dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès du Conseil départemental et de la Communauté de communes par la SAS Lancelin ;

CONSIDERANT le dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès du Conseil départemental et de la Communauté de communes par la SAS Menuiseries Yves PELÉ ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 janvier 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** l'octroi par la Communauté de communes de l'Ernée de 11 500 € au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises au bénéfice de la SAS LANCELIN

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023

ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_004-DE

→ APPROUVE le versement par la Communauté de communes de l'Ernée de 31 002 € à la SAS Menuiseries Yves PELÉ au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises

→ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 7 février 2023
DL-2023-005

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE (MSP) A ERNEE : REGULARISATION DES
ACQUISITIONS FONCIERES AUPRES DU CENTRE HOSPITALIER D'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L.2241-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, article L1111-1 ;

Vu le plan cadastral établi en date du 9 juin 2020 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de procéder à cette acquisition nécessaire pour la sécurisation des patients accédant aux locaux de la Maison de Santé ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10/01/2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31/01/2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles AR 428 (ex 418) et AR 425 (ex 261p) d'une superficie totale de 2 389 m² pour y accueillir le parking de la Maison de Santé d'Ernée auprès du Centre Hospitalier d'Ernée. Les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Communauté de communes.

→ **MANDATE** Maître HOUET, notaire à Ernée, pour la rédaction de l'acte.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile à cet effet.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_005-DE

Séance du 8 février 2023
DL-2023-006

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

ANCIEN GARAGE CITROËN A ERNEE : ACQUISITION DU BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.210-1 et suivants, L.211-1 et suivants, L.213-3, L.300-1 et suivants et R. 213-1 et suivants, relatifs au droit de préemption ;

VU la délibération n°DL-2019-193 du Conseil Communautaire du 25 novembre 2019 instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLUi de l'Ernée et déléguant l'exercice de ce droit au Président ;

VU la délibération n°DL-2022-157 du Conseil Communautaire du 29 novembre 2022 approuvant la signature de la convention-cadre d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) de la Communauté de communes de l'Ernée, de la Ville d'Ernée et de la commune de Saint-Denis-de-Gastines ;

VU la convention ORT signée le 13 décembre 2022 et ses annexes qui précisent notamment le programme d'actions et les secteurs d'intervention dans lesquels le bien susvisé est identifié ;

VU l'axe 3.2 du Contrat de Relance de Ruralité et de Transition Ecologique (CRRTE) de la Communauté de communes de l'Ernée signé le 05 juillet 2021, qui prévoit la poursuite de la réduction des déchets au profit de l'économie circulaire par le réemploi ;

VU la délibération n°DL-2021-101 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2021 approuvant le programme d'actions Economie Circulaire à l'échelle des territoires de l'Ernée, du Bocage Mayennais et de Mayenne Communauté ;

VU la déclaration d'intention d'aliéner DIA n°22 M 0109 reçue en mairie d'Ernée le 04 novembre 2022 présentée par Maître Frédéric PERREAU, Notaire à Laval, relative à la propriété ci-après désignée :

- Adresse : 57 avenue Aristide Briand, à Ernée (53500)

- Référence cadastrale : section AV n°214 et 248

- Superficie totale : 1 980 m²

VU l'arrêté du président de la Communauté de communes de l'Ernée n°AA_2023-001 en date du 16 janvier 2023 portant exercice du droit de préemption sur le bien susvisé ;

VU le dossier de diagnostics techniques (Référence : 4456 CHASSIN 21.10.22) ;

VU le budget prévisionnel de l'exercice 2023 ;

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023

ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_006-DE



VU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT qu'il est important que la collectivité dispose de la maîtrise foncière sur ce bien qui a été intégré au périmètre d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) dans l'objectif de reconquérir cette friche urbaine tout en maîtrisant la nature des activités commerciales qui s'y installeront, afin de ne pas nuire aux commerces de proximité présents en centre-ville ;

CONSIDERANT l'intérêt de ce bâtiment en matière de développement économique ;

CONSIDERANT que l'acquisition de ce bien pourrait être de nature à favoriser l'installation d'une recyclerie et d'une matériauthèque à Ernée, projet qui contribuerait à l'atteinte des objectifs que s'est fixée la Communauté de communes de l'Ernée en matière de réduction des déchets ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **DECIDE** d'acquérir, par voie de préemption, l'ensemble immobilier situé au 57 Avenue Aristide Briand à Ernée, cadastré section AV n°214 et 248, pour un montant de 170 000 €. A ce prix s'ajouteront les frais de notaire et frais annexes à la charge de la Communauté de communes de l'Ernée.

→ **DECIDE** de confier la rédaction de l'acte de vente correspondant à Maître Frédéric PERREAU, notaire à Laval.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter toutes subventions dans le cadre de cette acquisition.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte définitif et tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 7 février 2023
DL-2023-007

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

MISE EN PLACE D'UN TRANSPORT COLLECTIF A LA DEMANDE LE SAMEDI SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA
REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération DL-2020-007 actant la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » ;

VU la délibération DL-2022-199 actant la validation du Plan de Mobilité Simplifié du territoire ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 janvier 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ DECIDE d'approuver la convention annuelle avec la Région Pays de la Loire ci annexée

→ AUTORISE le Président à signer ladite convention à intervenir

→ AUTORISE le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_007-DE

Séance du 7 février 2023
DL-2023-008

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

CONTRAT TYPE DE REPRISE OPTION FILIERE VERRE AVEC O-I MANUFACTURING : AVENANT DE PROLONGATION D'UN AN

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée actant la compétence obligatoire « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » (Article 1.5) ;

VU la délibération du 21 décembre 2020 ;

CONSIDERANT la prolongation pour 2023 du Contrat Barème F avec CITEO

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 janvier 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ DECIDE de valider l'avenant à intervenir avec la société O-I Manufacturing

→AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_008-DE

Séance du 7 février 2023
DL-2023-009

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CPIE : MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS POUR L'ECO-
ENGAGEMENT DES ACTEURS ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée actant la compétence obligatoire « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » (Article 1.5) ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 janvier 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 34

Abstention : 0

Pour : 34

Contre : 0

→ DECIDE de valider la convention à intervenir avec le CPIE Mayenne Bas Maine et ce pour 1 an.

→ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_009-DE

Séance du 7 février 2023
DL-2023-010

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

VALIDATION DU PROJET TERRITORIAL EN FAVEUR DU BOCAGE : DEMANDE DE FINANCEMENT
AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 12 avril 2021 Approuvant le Plan Climat du territoire dans lequel est intégré dans son axe 3 « Renforcer le stockage du Carbone » une action sur la valorisation et la préservation du bocage ;

VU la délibération du 5 juillet 2022 actant la signature d'un Contrat Nature intégrant la mise en œuvre d'actions en faveur d'une gestion durable du bocage ;

VU la délibération 3 mai 2022 actant la mise en œuvre d'une stratégie bocage sur le territoire avec la création d'un poste de « Technicien bocage et biodiversité » ;

VU les crédits budgétaires votés le 21 décembre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 janvier 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ APPROUVE le programme d'action définie en annexe

→ VALIDE le plan de financement présenté et annexé

→ AUTORISE Monsieur le Président à solliciter un financement auprès du Conseil Départemental de la Mayenne dans le cadre du financement des projets territoriaux intégrés en faveur du bocage.

→ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_010-DE

Séance du 7 février 2023
DL-2023-011

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

CONTOURNEMENT SUD D'ERNEE : CONVENTION D'ETUDE POUR LA DEVIATION DES RESEAUX
EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire,

VU l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2021, déclarant d'utilité publique le projet de déviation sud de la RN12 à Ernée, ainsi que les acquisitions et travaux nécessaires à sa réalisation et portant classement et déclassement des voiries concernées sur la commune d'Ernée ;

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée qui actent l'exercice des compétences eau et assainissement ;

CONSIDERANT que les travaux d'aménagement de voirie, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL, nécessitent la modification et le déplacement des réseaux d'eaux usées (EU) et d'alimentation en eau potable (AEP) sur la commune d'Ernée appartenant à la Communauté de communes de l'Ernée ;

CONSIDERANT l'intérêt de faire appel à un maître d'œuvre pour la réalisation des études et du suivi de ces travaux de déviation de réseaux ;

CONSIDERANT la proposition de prise en charge des frais d'étude et de suivi de travaux par la DREAL ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 34

Abstention : 0

Pour : 34

Contre : 0

→ APPROUVE la convention d'étude ci-jointe à intervenir avec la DREAL, actant la prise en charge des frais d'étude et de suivi de travaux par la DREAL

→ AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_011-DE

Séance du 7 février 2023
DL-2023-012

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

ADHESION A LA CHARTE SOLIDARITE EAU DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée qui actent l'exercice des compétences eau et assainissement ;

CONSIDERANT l'intérêt de l'action de soutien auprès des personnes en situation de précarité du Conseil départemental de la Mayenne pour le paiement des factures d'eau ;

CONSIDERANT le coût de l'adhésion à la Charte Solidarité Eau du Conseil Départemental d'un montant de 0,2049 € par abonné ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ MAINTIENT sa participation à l'action de solidarité du Conseil départemental

→ ADHERE à la Charte Solidarité Eau du Conseil départemental pour l'année 2023 sous forme d'abandon de créances pour un montant de 1913 €

→ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rattachant à cette participation

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300365-20230207-DL_2023_012-DE

Séance du 7 février 2023
DL-2023-013

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

RESEAU FAIRE : RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC SOLIHA MAYENNE ET L'ADIL 53

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-1,

VU la convention de partenariat avec SOLIHA Mayenne,

VU la convention de partenariat avec l'ADIL 53,

VU le budget prévisionnel de l'exercice 2023,

VU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que le montant de la participation financière annuelle 2023 est fixée à 1 650 € pour chacune des deux associations pour une année complète

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 24/01/2023

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31/01/2023

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat avec SOLIHA Mayenne et l'ADIL 53 au titre du réseau FAIRE pour 2023 et tout autre document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_013-DE

Séance du 7 février 2023
DL-2023-014

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

ETANG NEUF DE JUVIGNE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 12 avril 2021 Approuvant le Plan Climat du territoire dans lequel est intégré dans son axe 3 « Renforcer le stockage du Carbone » l'action 11, intégrer la démarche Territoire Engagé pour la Nature ;

VU la délibération du 5 juillet 2022 actant la signature d'un Contrat Nature intégrant la mise en œuvre d'actions de restauration de tourbières et de zones humides (Action 3) et notamment le Plan de Gestion de l'étang Neuf de Juvigné (Action 3.4) ;

VU le mémoire technique et financier présenté par le CPIE ;

VU le projet de convention de partenariat avec le CPIE pour l'élaboration d'un plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de l'étang Neuf à Juvigné 2024-2033 ;

VU les crédits budgétaires votés le 21 décembre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Tourisme Loisirs pour la réalisation d'un plan de gestion et le partenariat avec le CPIE Mayenne en date du 21/11/2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24/01/2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31/01/2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ VALIDE le plan de financement ci-dessous :

	Coût (€)	CD 53		Région PDL		CCE	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation du plan de gestion	27 000€	50%	13 500 €	30%	8 100€	20%	5 400€

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
Reçu en préfecture le 08/02/2023
Publié le 08/02/2023
ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_014-DE

- DECIDE de signer la convention de partenariat ci-annexée ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 7 février 2023
DL-2023-015

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

ETANG NEUF DE JUVIGNE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 12 avril 2021 Approuvant le Plan Climat du territoire dans lequel est intégré dans son axe 3 « Renforcer le stockage du Carbone » l'action 11, intégrer la démarche Territoire Engagé pour la Nature ;

VU la délibération du 5 juillet 2022 actant la signature d'un Contrat Nature intégrant la mise en œuvre d'actions de restauration de tourbières et de zones humides (Action 3) et notamment le Plan de Gestion de l'étang Neuf de Juvigné (Action 3.4) ;

VU le projet de convention joint ;

VU les crédits budgétaires votés le 21 décembre 2022 ;

VU le rapport de présentation joint ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Tourisme Loisirs pour la réalisation d'un plan de gestion et le partenariat avec le CPIE Mayenne en date du 21/11/2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24/01/2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31/01/2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ VALIDEE le plan de financement ci-dessous :

Actions	Coût (€)	CD 53		Région PDL		CCE	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation du plan de gestion	27 000€	50%	13 500€	30%	8 100€	20%	5 400€
Communication et mise en valeur du site	27 500€	50%	13 750€	-	-	50%	13 750€
Travaux d'ouverture de milieux	20 000€	50%	10 000€	30%	6 000€	20%	4 000€

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter un financement au Conseil Départemental
- DECIDE de signer la convention de partenariat ci-annexée
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 7 février 2023
DL-2023-016

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2023 : ADOPTION DES MONTANTS PROVISOIRES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la mise en œuvre des attributions de compensation à compter du 1^{er} janvier 2007 faisant suite au passage en TPU ;

CONSIDERANT les rapports de la CLECT dans le cadre des transferts de compétences,

CONSIDERANT les services communs mis en place par la communauté de communes de

L'Ernée conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT ;

CONSIDERANT la révision au 1^{er} janvier de chaque année des attributions de compensation des communes afin de prendre en compte le coût des services communs de l'année n-1 ;

CONSIDERANT l'évolution et la montée en puissance de certains services communs qui nécessiteront de revoir les conditions financières actuelles ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24/01/2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31/01/2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ ADOPTE pour l'année 2023 les attributions de compensations provisoires conformément au tableau ci-annexé

→ MANDATE Monsieur le Président pour procéder aux versements de l'AC de fonctionnement (montants positifs) et aux recouvrements (AC d'investissement et AC de fonctionnement pour les montants négatifs) par douzième auprès de chaque commune

→ INDIQUE que pour le service commun « Conseil en énergie partagé », les critères de répartition du coût définis pour la première année de fonctionnement (année 2022) dans le cadre de la délibération DL-2021-028 du 08/03/2021, seront reconduits au titre de l'année 2023.

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023

ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_016-DE

→ **PRECISE** qu'un réajustement interviendra au cours de l'année 2023 lorsque les nouvelles dispositions financières de répartition du coût du service commun « Systèmes d'information » auront été arrêtées

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 7 février 2023
DL-2023-017

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

BUDGETS ANNEXES ZA DE LA QUERMINAIS 2 A MONTENAY : APUREMENT DU COMPTE 1069

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT le budget annexe « ZA de la Querminais 2 à Montenay » qui présente un solde débiteur sur le compte 1069 « Reprise 1997 sur les excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges et produits » pour un montant de 3 680.93 € ;

CONSIDERANT que le compte 1069 n'existe pas dans la nomenclature M57 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24/01/2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31/01/2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ PREND acte de l'apurement du compte 1069 à effectuer sur le budget annexe « ZA de la Querminais 2 à Montenay » pour un montant de 3 680.93 €

→ AUTORISE le Comptable public à procéder, dans le cadre d'une opération non budgétaire, à l'apurement du compte 1069 via un débit au compte 1068 et d'apporter la correction nécessaire sur le résultat cumulé d'investissement 2023 dudit budget.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_017-DE

Séance du 7 février 2023
DL-2023-018

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

BUDGETS ANNEXES ZONES D'ACTIVITES : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS D'EXECUTION
2022

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la possibilité de reprendre, au budget primitif, par anticipation avant l'adoption du compte administratif, les résultats de l'exercice précédent ;

CONSIDERANT la validation des résultats 2022 par le comptable public comme suit :

Code budget	BUDGETS	RESULTATS DE CLOTURE 2022 A REPENDRE SUR LES BUDGETS 2023		
		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
69018	ZA de la Querminias 2 Montenay	256 977,80	-256 977,80	0,00
69016	PA de la Brimmonnière Ernée-Montenay	337 449,52	-337 449,52	0,00
69021	PA de la Mine la Baconnière	294 739,48	-265 549,19	29 190,29
69012	ZA de Charné et du Fay à Ernée	0,00	0,00	0,00
69014	ZA de la Mission à Ernée	266,61	562,16	828,77
69015	ZA Pierre et Marie Curie à Ernée	-993,78	993,78	0,00
69011	ZA de la Maladrerie à Andouillé	136 418,22	-136 418,22	0,00
69017	ZA de la Bliinière à Larchamp	0,00	0,00	0,00
69019	ZA les Landes à la Pellerine	0,00	0,00	0,00
69020	ZA de la Butte à Vautorte	0,00	0,00	0,00

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24/01/2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31/01/2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **DECIDE** d'affecter les résultats prévisionnels 2022 comme suit :

Budget ZA de la Querminais 2 à Montenay

- D'affecter au budget annexe 2023 « ZA de la Querminais 2 à Montenay », le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2022 pour sa totalité en section de fonctionnement pour 256 977.80 € (excédent)
- De reprendre au budget annexe 2023 le résultat de clôture d'investissement 2022 de -256 977.80 € (déficit)

Budget PA de la Brimonnière à Ernée-Montenay

- D'affecter au budget annexe 2023 « PA de la Brimonnière à Ernée-Montenay », le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2022 pour sa totalité en section de fonctionnement pour 337 449.52 € (excédent)
- De reprendre au budget annexe 2023 le résultat de clôture d'investissement 2022 de -337 449.52 (déficit)

Budget PA de la Mine à la Baconnière

- D'affecter au budget annexe 2023 « PA de la Mine à la Baconnière », le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2022 pour sa totalité en section de fonctionnement pour 294 739.48 € (excédent)
- De reprendre au budget annexe 2023 le résultat de clôture d'investissement 2022 de -265 549.19 € (déficit)

Budget ZA de la Mission à Ernée

- D'affecter au budget annexe 2023 « ZA de la Mission à Ernée », le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2022 pour sa totalité en section de fonctionnement pour 266.61€ (excédent)
- De reprendre au budget annexe 2023 le résultat de clôture d'investissement 2022 de 562.16 € (excédent)

Budget ZA Pierre et Marie Curie à Ernée

- D'affecter au budget annexe 2023 « ZA Pierre et Marie Curie à Ernée », le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2022 pour sa totalité en section de fonctionnement pour -993.78 € (déficit)
- De reprendre au budget annexe 2023 le résultat de clôture d'investissement 2022 de 993.78 € (excédent)

Budget ZA la Maladrerie à Andouillé

- D'affecter au budget annexe 2023 « ZA de la Maladrerie à Andouillé », le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2022 pour sa totalité en section de fonctionnement pour 136 418.22 € (excédent)
- de reprendre au budget annexe 2023 le résultat de clôture d'investissement 2022 de -136 418.22€ (déficit)

Budgets ZA Charné-Fay à Ernée / ZA de la Blinière à Larchamp / ZA les Landes à la Pellerine /ZA de la Butte à Vautorte

- Prendre acte des résultats prévisionnels 2022 qui s'établissent à 0 € tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement et qu'il n'y aura par conséquent pas de reprise de résultats 2022 sur lesdits budgets 2023.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 7 février 2023
DL-2023-019

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

BUDGET ANNEXE «ZA DE LA QUERMINAIS 2 A MONTENAY » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DL-2022-076 du 03/05/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/2023 pour le budget principal et les budgets annexes zones d'activités ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération DL-2022-166 du 29/11/2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 ;

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2023 du budget principal le 20/12/2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24/01/2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31/01/2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ ADOPTE ET VOTE le budget primitif 2023 du budget annexe « Zone d'activités de la Querminais 2 à Montenay », au niveau du chapitre sur chacune des sections, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	268 570,80	268 570,80
Investissement	260 270,80	260 270,80
Total	528 841,60	528 841,60

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président
Gilles LIGOT



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_019-BF

Séance du 7 février 2023
DL-2023-020

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES DE LA MINE A LA BACONNIERE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DL-2022-076 du 03/05/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/2023 pour le budget principal et les budgets annexes zones d'activités ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération DL-2022-166 du 29/11/2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 ;

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2023 du budget principal le 20/12/2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24/01/2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31/01/2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ ADOPTE ET VOTE le budget primitif 2023 du budget annexe « Parc d'activités de la Mine à la Baconnière », au niveau du chapitre sur chacune des sections, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	527 855,25	527 855,25
Investissement	467 150,07	467 150,07
Total	995 005,32	995 005,32

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_020-BF

Séance du 7 février 2023
DL-2023-021

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES DE LA BRIMONNIERE A ERNEE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DL-2022-076 du 03/05/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/2023 pour le budget principal et les budgets annexes zones d'activités ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération DL-2022-166 du 29/11/2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 ;

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2023 du budget principal le 20/12/2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24/01/2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31/01/2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ ADOPTE ET VOTE le budget primitif 2023 du budget annexe « Parc d'activités de la Brimonnière à Ernée » au niveau du chapitre sur chacune des sections, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	641 100,50	641 100,50
Investissement	603 718,78	603 718,78
Total	1 244 819,28	1 244 819,28

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_021-BF

Séance du 7 février 2023
DL-2023-022

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

BUDGET ANNEXE « ZA DE LA MALADRERIE A ANDOUILLE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DL-2022-076 du 03/05/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/2023 pour le budget principal et les budgets annexes zones d'activités ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération DL-2022-166 du 29/11/2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 ;

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2023 du budget principal le 20/12/2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24/01/2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31/01/2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ ADOPTE ET VOTE le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA de la Maladrerie à Andouillé », au niveau du chapitre sur chacune des sections, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	768 129,53	768 129,53
Investissement	752 129,53	752 129,53
Total	1 520 259,06	1 520 259,06

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_022-BF

Séance du 7 février 2023
DL-2023-023

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

BUDGET ANNEXE « ZA CHARNE-FAY A ERNEE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DL-2022-076 du 03/05/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/2023 pour le budget principal et les budgets annexes zones d'activités ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération DL-2022-166 du 29/11/2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 ;

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2023 du budget principal le 20/12/2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24/01/2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31/01/2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ ADOPTE ET VOTE le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA Charné-Fay à Ernée », au niveau du chapitre sur chacune des sections, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	358 784,31	358 784,31
Investissement	351 784,31	351 784,31
Total	710 568,62	710 568,62

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_023-BF

Séance du 7 février 2023
DL-2023-024

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

BUDGET ANNEXE « ZA DE LA MISSION A ERNEE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DL-2022-076 du 03/05/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/2023 pour le budget principal et les budgets annexes zones d'activités ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération DL-2022-166 du 29/11/2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 ;

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2023 du budget principal le 20/12/2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24/01/2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31/01/2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **ADOpte ET VOTE** le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA de la Mission à Ernée », au niveau du chapitre sur chacune des sections, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	86 294,52	86 294,52
Investissement	82 156,68	82 156,68
Total	168 451,20	168 451,20

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_024-BF

Séance du 7 février 2023
DL-2023-025

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

BUDGET ANNEXE « ZA PIERRE ET MARIE CURIE A ERNEE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DL-2022-076 du 03/05/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/2023 pour le budget principal et les budgets annexes zones d'activités ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération DL-2022-166 du 29/11/2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 ;

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2023 du budget principal le 20/12/2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24/01/2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31/01/2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **ADOpte ET VOTE** le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA Pierre et Marie Curie à Ernée », au niveau du chapitre sur chacune des sections, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	82 261,42	82 261,42
Investissement	78 461,42	78 461,42
Total	160 722,84	160 722,84

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_025-BF

Séance du 7 février 2023
DL-2023-026

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

BUDGET ANNEXE « ZA DE LA BLINIÈRE A LARCHAMP » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DL-2022-076 du 03/05/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/2023 pour le budget principal et les budgets annexes zones d'activités ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération DL-2022-166 du 29/11/2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 ;

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2023 du budget principal le 20/12/2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24/01/2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31/01/2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **ADOpte ET VOTE** le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA de la Blinière à Larchamp », au niveau par chapitre sur chacune des sections, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	31 649,10	31 649,10
Investissement	30 649,10	30 649,10
Total	62 298,20	62 298,20

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_026-BF

Séance du 7 février 2023
DL-2023-027

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

Budget annexe « ZA les Landes à la Pellerine » : vote du budget primitif 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DL-2022-076 du 03/05/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/2023 pour le budget principal et les budgets annexes zones d'activités ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération DL-2022-166 du 29/11/2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 ;

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2023 du budget principal le 20/12/2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24/01/2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31/01/2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 34

Abstention : 0

Pour : 34

Contre : 0

→ ADOPTE ET VOTE le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA les Landes à la Pellerine », au niveau du chapitre sur chacune des sections, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	247 275,65	247 275,65
Investissement	225 187,45	225 187,45
Total	472 463,10	472 463,10

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_027-BF

Séance du 7 février 2023
DL-2023-028

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

BUDGET ANNEXE « ZA DE LA BUTTE A VAUTORTE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DL-2022-076 du 03/05/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/2023 pour le budget principal et les budgets annexes zones d'activités ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération DL-2022-166 du 29/11/2022 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 ;

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2023 du budget principal le 20/12/2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24/01/2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31/01/2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **ADOpte ET VOTE** le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA de la Butte à Vautorte », au niveau du chapitre sur chacune des sections, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	26 839,55	26 839,55
Investissement	25 606,11	25 606,11
Total	52 445,66	52 445,66

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_028-BF

Séance du 7 février 2023
DL-2023-029

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date de Publication : 8 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 7 février 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Danièle DENIAU, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Thierry CHRETIEN à M. Gilles LIGOT, Mme A. LEZORAINE à D. BESNEUX, M. O. ALLAIN à G. HAMEAU

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Alain BELLAY,

Absents excusés : Mmes Mélanie BIDAULT, Valérie BOITTIN, Maryvonne VOISIN, MM. Vincent DESSANDIER, Bertrand LEMAITRE.

Secrétaire de séance : M. Paul GARNIER

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

GRUPE ELOI/PROMOTAL : ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DU SITE D'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la demande de la société Promotal du groupe Eloi de bénéficier d'un accompagnement économique de la Communauté de communes face à ses besoins d'extension d'activités économiques ;

CONSIDERANT la compétence économique de la Communauté de Communes et son projet de territoire ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24/01/2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 31/01/2023 ;

CONSIDERANT l'avis des domaines du 6 février 2023 pour un montant de 1 650 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10% ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 34

Abstention : 0

Pour : 34

Contre : 0

→ **APPROUVE** l'acquisition des parcelles n° AT1, AT52, AT63, AT64, AT 123, AV 13, AV 104, AV 158, AV 163, AV 229 d'une contenance de 20 147 m² et l'ensemble des bâtiments (E1 : 4201m², E2 : 1700 m², E4 : 379 m², E5 : 565m², E6 : 664m², E7 : 406m²), actuellement propriété du Groupe Eloi/Promotal pour 1.5 millions d'euros HT. Une TVA pourra s'appliquer en fonction du régime soumis à l'entreprise.

→ **APPROUVE** la souscription d'un emprunt à hauteur du montant d'acquisition.

→ **CHARGE** l'étude de Maître FRITZINGER, notaire à Ernée, de la rédaction de l'acte notarié à venir.

→ **AUTORISE** le Président à signer le compromis de vente, l'acte d'achat, ainsi que toutes les pièces utiles, en cas d'indisponibilité, Mme Jacqueline ARCANGER, Vice-présidente sera autorisée à signer les dits actes.

→ **AUTORISE** les inscriptions budgétaires afférentes à l'opération et toutes les demandes liées.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Paul GARNIER.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 053-245300355-20230207-DL_2023_029-DE